



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167, bd de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
Mail : contact@usep75.fr



Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Ecoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01 42 76 28 30
Mail : DJS-MDS@paris.fr

CIRCULAIRE GENERALE

HANDBALL

2022-2023

POUSSINS, PUPILLES MIXTES

POUSSINES FILLES

Mis à jour le **17/10/2022**

I. DATES DES RENCONTRES

POUSSINS – PUPILLES -MIXTE : du 09/11/2022 au 15/03/2023 (phase de poules)

1/8 DE FINALE : 29 mars 2023
Quarts DE FINALE : 12 avril 2023
Demi-FINALE : 31 mai 2023
FINALE : 14 juin 2023

II. COMPOSITION DES EQUIPES

Toutes les rencontres Poussins et Pupilles : équipes de 7 joueurs dont 1 gardien de but + 5 remplaçants.

III. TERRAINS

Sur terrain de handball.

IV. REGLES

Toutefois vous trouverez sur le document "Jeune Officiel" les règles principales. Ce document est disponible sur simple demande.

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS	2013 - 2014	MATCH : 2 X 12 min	TOURNOI : 1X 12 min
PUPILLES	2011 - 2012 - 2013	MATCH : 2 X 15 min	TOURNOI : 1X15 min

Les enfants nés en 2013 peuvent joués soit en POUSSINS soit en PUPILLES.

Pour cela il conviendra d'entourer, sur la licence de l'enfant, la catégorie choisie (PO ou PU) et de rayer celle qui n'est pas retenue pour lui.

Les organisateurs des rencontres pourront néanmoins adapter les temps de jeu aux situations particulières rencontrées.

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.
PO et PU : T 0

VII FEUILLES DE MATCHES (obligatoire)

**ETABLIR UNE FEUILLE PAR RENCONTRE, EN UTILISANT LES FEUILLES DE MATCHES.
LES REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT EN INDIQUANT :**

- Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs
- Catégorie : PO, PU
- **Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important**
- Indiquez lisiblement le résultat.

LA COMMISSION SPORTIVE N'HOMOLOGUERA QUE LES FEUILLES SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT REMPLIES.

Si une association constate une anomalie (licences, photographies, ...), elle **doit porter une réclamation** au dos de la feuille de rencontre pour que la commission soit saisie du litige et statue.

Chaque équipes a la charge de communiquer obligatoirement les résultats. L'équipe vainqueur a la charge d'expédier la feuille de match. En cas de match nul, c'est l'équipe responsable de terrain qui aura la charge de l'expédition de la feuille de match.

Pour communiquer les résultats le plus vite possible utiliser le mail : resultats@usep75.fr

(ce qui ne vous dédouane pas de l'envoi de la feuille de match)

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47

Par courrier USEP Paris 167, bd de la Villette 75010 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.

VIII. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive.

Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission.

Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre

A PARTIR DE CETTE DATE, ET SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.

Afin de s'assurer de la stricte application de cette règle fédérale élémentaire, la commission de handball a décidé de procéder à des vérifications systématiques des feuilles de matches en comparant celles-ci au listing informatisé des adhérents.

En cas d'"anomalies", elle a décidé d'appliquer les sanctions suivantes :

1^{ère} : match perdu, 0 point marqué

2^{ème} : non participation à la phase finale

3^{ème} : exclusion du championnat

CES MESURES SERONT APPLIQUEES STRICTEMENT.

Seuls les enfants scolarisés dans une école et licenciés à l'USEP Paris peuvent participer aux rencontres USEP.

Les enfants nés en 2011 (d'âge de 6^{ème}) mais scolarisés dans une école peuvent être licenciés à l'USEP Paris si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école accompagne la demande.

Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.

IX. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

TRES IMPORTANT : les responsables signeront les cartons d'utilisation des installations déposés au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.

X. FORMULE SPORTIVE

Rencontres par secteurs géographiques.

Classement aux points :	match gagné	3 points
	match nul	2 points
	match perdu	1 point

Deux forfaits, sans avertir l'USEP Paris, entraînent l'exclusion des rencontres USEP.
Informez également l'adversaire dans la mesure du possible.

XI. ARBITRAGE

Dans la continuité de la journée des Jeunes Officiels du mercredi 12 Octobre, il est nécessaire de mettre en place la prise en charge des rencontres par les enfants.

Chaque association devra fournir des Jeunes Officiels pour :

- tenir le chronomètre pour la rencontre
- tenir la feuille de match
- vérifier les licences
- aider à l'arbitrage pour les touches ou le fond de terrain.
- bien évidemment arbitrer si le Jeune Officiel peut le faire.

Notre mission d'éducation nous invite à le faire. Former de Jeunes Officiels au règlement Handball USEP et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.

Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre rôle d'animateur sportif.

Se fondant sur l'expérience de ces dernières années, il a été décidé ce qui suit :

Lorsqu'une association présente un Jeune Officiel pour arbitrer une rencontre, c'est obligatoirement cet enfant (ou ces enfants dans le cas d'un double arbitrage) qui officieront. En cas de litige sur ce principe il faut le mentionner au dos de la feuille de match, la commission Handball statuera.

RAPPEL : PROTECTION DU PORTEUR DU BALLON

La défense doit se faire en face à face.

Toute défense par l'arrière du joueur porteur du ballon entraîne un coup franc. Si le joueur porteur du ballon est en situation de tir (bras armé) cette faute entraîne un jet de 6 m.

Toute action sur le bras du porteur du ballon en position de tir entraîne un jet de 6 m.

Toute action de jeu dangereux est sanctionnée d'une suspension de 1 minute pour le joueur fautif. Cette sanction peut être cumulée avec un jet de 6 m.

XII. QUALIFICATIONS 'sous réserve de changements en cas d'annulation d'équipes'

**Vous serez informés du déroulement des phases finales prochainement.
Comme chaque année, nous nous efforcerons de conserver le maximum d'équipes lors des phases finales grâce aux différents challenges.**

Les classements seront consultables et téléchargeables sur

www.usep75.fr

Liste des gymnases

Gymnase Valeyre : 24, rue de Rochechouart 75009 / Tèl : 01.42.85.26.73
Métro : *Cadet*

Gymnase Lancry - Jean Verdier : 11, rue de Lancry 75010 / Tèl : 01.42.03.16.24
Métro : *Jacques Bonsergent*

Gymnase Candie : 11, rue de Candie 75011 / Tèl : 01.43.55.84.95
Métro : *Ledru-Rollin*

Gymnase Cour Des Lions : 9/11, rue Alfonse Baudin 75011 / Tèl : 01.43.55.06.98
Métro : *Richard Lenoir ou
St Sébastien Froissard*

Gymnase Léo Lagrange : 68, bd Poniatowski 75012 / Tèl : 01.46.28.31.57
Métro : *Pte de Charenton*
Tram : *Pte de Charenton*

Gymnase Reuilly : 43-49, allée Vivaldi 75012 / Tèl : 01.53.44.77.60
Métro : *Daumesnil*

Gymnase Charcot : 80, rue Chevaleret 75013 / Tèl : 01.56.61.34.31
Métro : *Bibliothèque François Mitterand*

Gymnase Didot : 18, avenue Marc Sangnier 75014 / Tèl : 01.45.39.89.35
Métro : *Pte de Vanves*
Tram : *Didot*

Gymnase St Charles-Cévènes : 11, rue de la Montagne d'Aulas 75015 / Tèl : 01.45.57.79.84
Métro : *Lourmel*

Gymnase Dupleix : 28, rue Edgar Faure 75015 / Tèl : 01.53.86.70.50
Métro : *Dupleix*

Gymnase de la Fédération : 16, rue de la Fédération 75015 / Tèl : 01.45.75.38.74
Métro : *Bir Hakeim*

Gymnase Biancotto : 6, avenue de la Pte de Clichy 75017 / Tèl : 01.53.06.68.80
Métro : *Pte de Clichy*

Gymnase Max Rousié : 28, rue André Bréchet 75017 / Tèl : 01.44.85.42.50
Métro : *Pte de St Ouen*

Gymnase Bertrand Dauvin : 12, rue René Binet 75018 / Tèl : 01.44.92.73.32
Métro : *Pte de Clignancourt*

Liste des gymnases (suite)

Gymnase Ladoumègue : 1, place de la Pte de Pantin 75019 / Tèl : 01.49.15.08.78

Métro : Pte de Pantin

Tram : Delphine Seyrig

Gymnase Le Vau : 36, rue le Vau 75020 / Tèl : 01.43.61.42.26

Métro : Pte de Bagnolet

Tram : Séverine

Gymnase des Rigoles : 296, rue des pyrenées 75020 / Tèl : 01.46.36.16.63

Métro : Jourdain

Gymnase Maryse Hilsz : 34, rue de Maryse Hilsz 75020 / Tèl : 01.43.73.57.97

Métro : Pte de Montreuil

Tram : Pte de Montreuil

Gymnase Hautpoul : 50, rue d'Hautpoul 75019 / Tèl : 01.42.06.87.76

Métro : Ourcq

Tram : Porte de Pantin

Gymnase des Vignoles : 87 Rue des Haies, 75020 Paris / Tèl : [01.55.25.28.20](tel:0155252820)

Métro : Maraîchers